

CONVENTION DE FORMATION

Entre, d'une part,
L'Université Lumière Lyon 2
Institut de formation syndicale
86 rue Pasteur
69365 LYON cedex 07

N° de déclaration : 8269 P 001169
SIRET : 196 917 751 0001 4

et, d'autre part,
CSE Renault Trucks Lyon –
représenté par Isabelle GOUDOT
API : VNX CD6 0 09
402 Avenue Charles de Gaulle,
69635 VENISSIEUX CEDEX

Est conclue la convention de formation suivante :

Article 1 : Action de formation

Objet : Formation pour élu.es CGC au CSE et représentants syndicaux CGC

Le programme a été défini par les parties à la présente et annexé au devis accepté

Nombre de stagiaires : 15

En tant que nécessaire, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire, à la fin du stage, par la Directrice de l'Institut de Formation Syndicale (IFS).

Durée : 1 jour

Date : 12 novembre 2025

Lieu : Locaux CSE – Vénissieux

Le bénéficiaire de l'action de formation s'engage à mettre à disposition un local adapté à la réalisation de la formation. Ce local devra répondre aux exigences de conformité aux normes de sécurité, d'accessibilité. Il doit également assurer les conditions matérielles de l'action de formation notamment de mobilier adapté (tables, chaises), d'un tableau ou paperboard, et d'un système de projection (vidéoprojecteur et écran) nécessaire à la formation.

Institut de Formation Syndicale (IFS)
Campus BERGES DU RHÔNE - 86 rue pasteur 69007 LYON
Tel. +33(0) 4 78 69 71 73 -
<http://ifs.univ-lyon2.f>

Article 2 : Dispensateur de formation

Institut de Formation Syndicale de Lyon, organisme agréé par le Ministère du Travail (arrêté du 25 janv. 2021, JO 30 janv. 2021).

Article 3 : Montant de la formation et modalités de règlement

Le coût de la formation est fixé à 2 000 € (deux mille euros) nets¹.

Ce coût comprend :

- l'organisation pédagogique de la formation,
- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du ou des intervenants, le cas échéant.

En cas d'abandon de l'action de formation après conclusion de la présente convention, le paiement reste dû en intégralité.

Les sommes dues, facturées par l'Institut de Formation Syndicale, Université Lyon2, 86 rue Pasteur Lyon cedex 07 – Tél. : 04 78 69 71 73, sont réglables dès réception de la facture correspondante à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2 - Références bancaires : TP LYON 10071 – 69000 – 00001004332 – 66

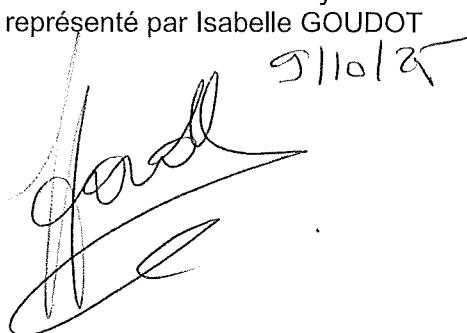
Article 4 : Litiges

Si un différend non réglé à l'amiable devait naître de l'exécution de la présente convention, il relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le 30 septembre 2025

Pour l'Université Lumière Lyon2

CSE Renault Trucks Lyon –
représenté par Isabelle GOUDOT



9/10/25

CECILE Signature
NICOD numérique de
CECILE NICOD
Date : 2025.10.01
10:54:26 +02'00'

La directrice de l'IFS, Cécile Nicod
Sur délégation de la Présidente de
l'Université

¹ Exonéré de la TVA en application de l'art. 261 4° a. du code général des impôts